

— Une exécution en Chine. — Nous lisons dans l'Overland Friend of China :

Parmi les dernières victimes de la loi chinoise se trouvait une femme accusée d'avoir tué un mandarin.

Avant d'être placée sur la croix du supplice elle fit un signe de détresse et qui prouvait en même temps qu'elle était convertie au christianisme. Son appel à la foule assemblée fut inutile. Le bourreau lui coupa les seins, enleva les chairs des bras, puis des jambes, puis des cuisses. La malheureuse vivait encore. Alors le couteau lui ouvrit l'abdomen, fouilla ses entrailles pour arriver au cœur.

Il est à regretter que, pendant l'occupation de Canton par les Français et les Anglais, de pareilles atrocités soient tolérées. — Le peuple, dans sa naïveté, s'imagina que l'Angleterre et la France ratifient cette barbarie.

On a prétendu que cette femme avait tué son mari et la seconde femme de celui-ci. Mais son plus grand crime aux yeux de l'autorité chinoise, c'est son apostasie et sa conversion au christianisme.

J'étais tellement indigné, dit le correspondant du journal que nous venons de citer, que vingt fois j'ai été sur le point de tirer mon revolver sur ces cannibales altérés de sang.

— Massacre d'un équipage français à Madagascar. — On n'a point oublié que le roi de la tribu de Mena-Bé, sur la côte ouest de Madagascar, dépouillait, il y a quelque temps, un Français établi dans l'un des villages de cette province, M. Edmond Samat, qui n'échappa à la mort que par miracle. C'est grâce aux soins de la propre sœur du roi que M. Samat a pu se soustraire aux dangers qui le menaçaient.

Voici un nouvel acte des indigènes de la côte ouest, qui, nous l'espérons, ne demeurera pas impuni. — Il s'agit du massacre de l'équipage d'un navire français. Ce navire, d'après une lettre de M. Samat, est venu mouiller sur la rade de Tsi-Manan-Rafouza quatre jours après la fuite de notre compatriote. Le roi de Mena-Bé défendit aux siens de se rendre à bord; mais ses deux envoyés invitèrent le capitaine à aller mouiller devant la résidence royale, s'il désirait faire ses affaires et être en sûreté.

A peine arrivé à Soua-Rano, le capitaine se rendit chez le roi avec un moussu, et lui fit le cadeau d'usage, en déclarant qu'il venait traiter de la cession des engagés. Le roi lui donna une case pour faciliter ses opérations, et le lendemain il lui procura plusieurs engagés. Pendant ce temps, le roi Vinaug préparait un complot qui éclata dix jours plus tard. Un soldat tua le moussu d'un coup de sagaie; le capitaine fut tué d'un coup de fusil.

Ensuite, Vinaug fit embarquer quinze de ses plus jeunes soldats et les fit conduire à bord comme engagés. Un interprète répondit au second, qui demandait ce que tout ce monde venait faire sur le navire, qu'ils précédaient le capitaine et amenaient des émigrants; en disant cela, il montrait la chaloupe que le roi avait eu soin de faire mettre à la voile à l'embouchure de la rivière de Soua-Rano.

Les officiers, sans défiance, laissèrent monter, et lorsque le second fut descendu dans sa chambre, où il allait prendre une pièce de toile pour en donner une brassée à chaque engagé, le chef des assassins, nommé Filandro, l'étendit raide mort d'un coup de pistolet.

Alors commença le massacre de tout l'équipage. Deux des matelots se sauvèrent dans la mâture; deux autres se jetèrent à l'eau, où l'un d'eux périt. L'autre aborda à quatre milles de là grièvement blessé. Les trois hommes échappés au massacre ont été contraints de faire entrer le

navire dans la rivière de Soua-Rano, où il a été pillé et brûlé.

La princesse de Navoura et son fils font ce qu'ils peuvent pour rassurer les trois survivants qui, en proie à une profonde terreur, semblent frappés d'aliénation mentale. On croit que le projet de Navoura est de les faire évader.

KARMESSSES

Jeudi 13.

Don, Nouveaux.

Dimanche 16 mai.

Allennes-lez-Marais, Cysoing, Englos, Ennevelin, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Monchaux, Péronne-en-Mélantois, Radinghem, Ronchin.

ADMINISTRATION DES POSTES

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LES

ÉCHANTILLONS

expédiés par la poste.

Le public est prévenu qu'à dater du 1<sup>er</sup> avril 1858, et en exécution d'une décision du ministre des finances, en date du 4 mars dernier, les échantillons de marchandises présentés dans les bureaux de poste devront, pour être expédiés, remplir les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Ne pas dépasser le poids de 300 grammes; 2<sup>o</sup> N'avoir sur aucune de leurs faces (hauteur, longueur ou largeur) une dimension supérieure à 25 centimètres;

3<sup>o</sup> Enfin, porter sur leur suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Il est en même temps rappelé au public que les échantillons ne sont admis à profiter du tarif à prix réduits qui leur est spécialement applicable, qu'autant qu'ils ont été préalablement affranchis et disposés en paquets dont le contenu puisse être facilement vérifié.

Lorsque les échantillons ont été expédiés sans affranchissement ou en paquets dont la vérification ne peut être effectuée, ils sont taxés au prix du tarif des lettres.

S'ils ont été affranchis en timbres-postes et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement.

Sont maintenues les dispositions antérieures des lois et règlements qui interdisent d'insérer dans un échantillon ni lettre ni note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu, ni valeurs au porteur, espèces monnayées, matières d'or ou d'argent, bijoux, diamants et autres objets précieux.

Sont également maintenues les dispositions qui excluent du service des postes les échantillons composés d'objets soumis aux droits de douane et d'octroi, et ceux qui sont de nature à détériorer ou à salir les correspondances ou à compromettre la sûreté. Au nombre de ces objets sont particulièrement compris les liquides, les viandes, les volailles, le gibier, la charcuterie et les matières grasses ou susceptibles de se liquéfier.

Un cours de fabrication appliqué à tous les genres de tissus, est ouvert à Roubaix, rue des Champs, dans l'établissement de M. N. Comerre, chef d'institution, et sous la direction de M. Chappuis, professeur, dont l'expérience et le savoir sont les garants d'un succès rapide et complet.

vous. Prenez ces papiers. Adieu, vous ne me reverrez plus.

Et il sortit. Le quaker, resté seul, ouvrit les papiers; c'étaient d'abord des effets pour des valeurs considérables sur les premiers banquiers de Londres. Puis une liste où figuraient une grande quantité de noms, et à côté de chaque nom le chiffre d'une somme plus ou moins forte. Un billet y était joint où le quaker lut ce qui suit :

« Ces noms sont ceux de gens qui ont été volés; les chiffres sont ceux des sommes qui doivent être restituées; touchez l'argent chez les banquiers comme pour me le faire passer à l'étranger, puis faites vous-même les restitutions en secret. Ce qui me restera sera ma fortune légitime, et votre fille pourra un jour accepter mon héritage. »

Le lendemain Weresford avait quitté Londres, et tout le monde assurait qu'il était allé dépenser ses revenus en France.

Le jour du mariage d'Edward et de Mary, le quaker réunit une société de joyeux amis parmi lesquels on remarquait nombre de gens enchantés des procédés des voleurs de Londres qui, par l'entremise de Toby, leur avait fait rendre le capital perdu avec les intérêts.

N. FOURNIER.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Seance du 9 mai 1858.

Sommes versées par 74 déposants, dont 20 nouveaux fr. 11,208 00  
23 demandes en remboursement » 3,997 34  
Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

Nous engageons nos lecteurs à lire avec attention l'annonce concernant l'Alcool de Menthe de RICQLÈS. Ce produit, connu depuis vingt ans dans le Midi de la France, est encore nouveau dans le Nord où seulement depuis peu de temps M. de Ricqlès a établi des dépôts. Il nous a paru utile de distinguer cette préparation possédant réellement des vertus hygiéniques, au milieu de toutes celles prétendues nouvelles qui nous inondent depuis quelque temps.

L'Alcool de Menthe que M. de Ricqlès a perfectionné n'échauffe pas comme la plupart des liqueurs. D'un goût véritablement délectable, ses vertus sont souveraines pour favoriser les digestions laborieuses, fortifier l'estomac et purifier le sang. C'est une liqueur amie des nerfs, qui donne du ton aux fibres et adoucit la mauvaise haleine.

Prise dans une tisane bien chaude, elle possède l'incontestable propriété de dissiper très-promptement les irritations de gorge et de poitrine et les malaises produits par les refroidissements. A la dose d'une cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée, elle remplace la liqueur la plus appétissante.

Nous recommandons donc à nos lecteurs, d'une manière toute spéciale, l'usage de l'Alcool de Menthe que M. de Ricqlès, dans un but tout humanitaire, a mis à la portée de toutes les fortunes. (794 b.)

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la 4<sup>e</sup> page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer d'une manière absolue l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'Eau Tonique de Chalmis.

Elle est employée avec un grand succès contre les démanagements, sensibilité de la peau, pellicules écaillées, cause provocatrice de la chute et de la décoloration du cheveu; par ses propriétés régénératrices, cette merveilleuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur souplesse et brillant, et en retarde le blanchiment.

Cette composition, toute hygiénique, combat avec succès les effets corrosifs, produits par la transpiration et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable et qui jouit d'une grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte. (769 b.)

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

RELIURE ET RÉGLURE

J. REBOUX

20, RUE NEUVE, ROUBAIX

Impressions en tous genres, telles que Circulaires, Affiches, Factures, Etiquettes, Mandats,

LETTRES DE FAIRE PART.

ANNONCES



Alphonse BARAT

PÉDICURE EXPERT

DE LILLE.

Les excroissances épidermiques connues sous le nom de cors, ongles-de-perdrix, verrues, oignons, durillons, les maladies des ongles, sont radicalement guéries par la méthode dont M. BARAT est l'inventeur.

M. Alphonse BARAT se rend à Roubaix, chez M. Jules ESCUY, le Lundi et le Vendredi, et à Tourcoing, à l'hôtel du Cygne. (1006)

Avis au commerce et aux capitalistes.

RENSEIGNEMENTS. L'ADMINISTRATION CENTRALE DU CONTENTIEUX, 8, rue du Sentier, fondée en 1853, avec le concours du haut commerce de Paris et de la finance, est en mesure, par ses nombreuses relations, de fournir des renseignements très-précis sur le commerce et l'industrie. — En consultant les précieux documents qu'elle a entre les mains, on est certain de faire des placements sérieux et de ne pas s'engager dans des opérations qui souvent, sous de belles apparences, engloutissent tant de capitaux. CONDITIONS : 100 francs par an, couvrir en un mandat sur Paris ou sur la poste à l'ordre de M. A. AGENET, Directeur-général, ou déposer cette somme dans toutes les succursales de la Banque de France au crédit de MM. LIGNON et C<sup>o</sup>, Banquiers à Paris. (989)

Dame Zélina Candelier SAGE-FEMME

demeure actuellement chez M. François DELANGHE,

Rue des Ursulines, 12

TOURCOING. (1005)

SEUL DEPOT

Balances - Bascules

(Système perfectionné)

FER BATTU, PREMIER CHOIX

(Garantie de deux années).

Chez M<sup>lle</sup> Deleplanque

AU DÉBIT DE TABAC

GRANDE-PLACE, 6, A ROUBAIX.

A Tourcoing

Chez Bouchart-Copart

RUE DU CHATEAU, 89.

SÉRIES DE POIDS

EN FONTE & EN CUIVRE.

ROMAINES-PIAT

& DÉVIDOIRS

POUR PREUVES.

On se charge de tous les genres de réparations à opérer aux romaines-Piat et balances-bascules de tout système. (193)

Adolphe DEVOS

Jardinier

PRÈS LE NOUVEL ABREUVOIR

(Ancienne route de Croix)

se charge de l'entretien et de l'ornement des jardins, de la taille des arbres, de la culture des légumes, et entreprend tout ce qui concerne sa partie.

ENTRETIEN DES JARDINS

par abonnement, à l'année.

Un nombreux personnel est chargé d'exécuter le plus promptement possible, tous les travaux de jardinage. (946)

A LOUER

TROIS JARDINS

garnis d'arbres fruitiers et arbustes d'agrément. S'adresser à Adolphe Devos, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures. (946)

Etude du Notaire BERNARD, de Tourcoing

ROUBAIX

1<sup>o</sup> Rue du Fresnoy, 17, près la station,

Une grande MAISON

à usage d'auberge connue sous l'enseigne de l'Estaminet-Lillois;

2<sup>o</sup> Rue de l'Alouette, 40,

UNE MAISON

à usage de fabricant,

tenant à l'Estaminet-Lillois,

occupée par M. Lacroix,

A VENDRE

en totalité ou séparément.

On accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser audit Notaire BERNARD. (981)

Etude de M. BERNARD, Notaire à Tourcoing.

TOURCOING

Le long du pavé des Mottes, route de Courtray.

Une petite FERME

Occupée ci-devant par Vanhoute-Lepoutre, come prenant 2 hectares 65 ares 80 centiares de terre en verges et labour

A VENDRE.

Le Jeudi 30 Mai, 4 heures du soir, le Notaire BERNARD vendra publiquement, en son Etude, le Bin sus-indiqué, en une seule adjudication, et en totalité ou par parties. (985)

je vois que j'ai eu raison de compter sur toi. — Est-ce tout ce que tu veux? demanda le marchand d'un ton brusque.

— Non pas : j'exige encore quelque chose de ton amitié.

— Parle.

— Tu déshériteras ton fils.

— Comment?

— Tu le déshériteras, je ne veux pas qu'on puisse dire que j'ai spéculé sur ta fortune.

En achevant ces mots, le quaker sortit de la chambre.

— Non, murmurait-il tous bas quand il se trouva seul, les enfants ne sont pas solidaires des fautes de leurs pères. Mary épousera le fils de cet homme, mais toucher à de l'argent volé, jamais!

Quand il fut dans la cour :

— Hé! mon cher ami, cria-t-il à Weresford qui s'était mis à la fenêtre, je t'ai ramené ta jument : fais-donc moi rendre mon cheval.

Quelques minutes après, Toby, bien monté, portant en croupe son sac d'argent, muni de sa montre et de sa bourse, regagnait sa demeure au petit trot.

— Je viens de rendre ma visite de noces à ton père, dit-il à Edward qu'il trouva en rentrant chez lui; je crois que nous nous accorderons.

Deux heures après, Weresford arriva dans la maison de Toby, et le prit à part :

— Honnête quaker, lui dit-il, vos procédés m'ont touché jusqu'au fond de l'âme. Vous pouviez me déshonorer, déshonorer mon fils, me perdre à ses yeux et faire son malheur en lui refusant votre fille; vous avez agi en homme de tête et de cœur. Je ne veux plus rougir devant